



Charte du Foyer de jeunes Saint Louis de Madrid

Campagne 2026/2027 ouvre en avril 2026

- [1. Projet éducatif et pastoral](#)
- [2. Les 3 objectifs du projet](#)
- [3. Ce à quoi le Foyer s'engage](#)
- [4. Ce à quoi le jeune s'engage](#)
- [5. Règlement intérieur](#)
- [6. Processus de candidature et sélection](#)
- [7. Inscription, adhésion et engagement signé](#)

1. Projet éducatif et pastoral

Le Foyer de jeunes Saint Louis a été créé en septembre 2023 par la Paroisse Française Saint Louis de Madrid. Il a pour but de permettre à des étudiants catholiques francophones de pouvoir s'investir dans l'œuvre éducative et pastorale de la paroisse, tout en profitant d'un cadre de qualité pour poursuivre leurs études, en bénéficiant d'un logement à un prix réduit. Ces étudiants auront soit une expérience préalable en animation et/ou en éducation chrétienne, soit le goût de l'acquérir, et le désir d'annoncer le Christ aux jeunes dont ils auront la charge. Ils fréquenteront au Foyer Saint Louis des prêtres, animateurs, parents, et autres personnes engagées dans cette mission.

L'objectif est triple, en parallèle des études:

- Fraternel : Goûter et contribuer à une vie communautaire
- Spirituel : Se former à transmettre la foi catholique
- Personnel : Se construire et grandir en adulte responsable en poursuivant ses études

La disposition du foyer est répartie en 4 appartements sur 2 étages, entièrement rénovés en 2023 : une colocation de 3 garçons, une autre de 3 filles, un logement de 2 prêtres étudiants, et enfin celui du curé de la paroisse. Ces logements se trouvent au-dessus de l'église paroissiale (située à l'adresse Calle Lagasca 89, Madrid 28006). Cela favorise une complémentarité et une richesse pour un groupe de jeunes constituant une communauté à échelle humaine, du fait de leur logement en commun. Cette expérience de mixité sera vécue dans le respect et sans exclusivité. Ils pourront s'épanouir et développer des relations saines et amicales, dans un climat et un esprit hérité de l'Évangile, reçu et vécu dans l'Église catholique.

Un engagement est pris par chaque étudiant pour une durée d'un an par défaut, de septembre à juin, exceptionnellement d'un semestre par dérogation du curé, et peut être renouvelé pour un an avec l'accord des deux parties. Cet engagement éducatif vécu au Foyer Saint Louis est une belle et bonne expérience humaine (don de soi, expérience de l'amitié, apprentissage de l'éducation, meilleure connaissance de la vie chrétienne, du travail en équipe, etc...) qui les aidera dans la construction de leur personnalité afin de pouvoir ainsi mieux répondre à un choix de vie, et mieux s'engager au service du Bien Commun.

En contrepartie d'un loyer équivalent à environ 50% du prix constaté sur le marché du centre de Madrid, le jeune accepte de consacrer une partie de son temps à une mission pastorale de la paroisse, comme indiqué plus loin. La disponibilité du jeune s'entend en dehors des vacances universitaires. Il est par contre nécessaire que le jeune soit présent jusqu'au 30 juin quand se termine l'année scolaire. Cela représente en moyenne 24 heures par mois.

NB 1 : certaines situations atypiques peuvent se présenter au cours de l'année, nécessitant ou permettant des séjours plus courts. Si le projet intéresse un étudiant en cours d'année, ne pas hésiter à présenter la candidature, qui sera prise en compte et évaluée selon les besoins et les disponibilités.

NB 2 : Le foyer sous cette forme couvre la période de septembre à juin. Pendant les 2 mois d'été (juillet et août), une colocation classique (sans mission pastorale, au tarif normal) est mise en place pour les étudiants qui viendraient faire un stage ou un autre séjour. Il est possible de candidater [par cet autre lien](#). Le cas s'est déjà présenté lors d'un séjour à cheval sur les 2 périodes (ex : mai à août). De même, Si le projet intéresse un étudiant en cours d'année, ne pas hésiter à présenter la candidature, qui sera prise en compte et évaluée selon les besoins et les disponibilités.

2. Les 3 objectifs du projet

- Fraternel :
 - Être engagé dans une vie communautaire,
 - Construire une entraide mutuelle et un authentique souci fraternel
- Spirituel :
 - S'impliquer dans la pastorale de la paroisse Saint Louis, dans un groupe spécifique, avec le souci de faire grandir les jeunes dans la foi catholique sous l'autorité du curé et des adultes responsables du groupe.
 - Pour cela, la messe quotidienne est proposée et des temps de prière en groupe sont réalisables, sur initiative des jeunes.
 - Faire grandir les jeunes dans la foi par son engagement dans la pastorale
- Personnel :
 - Réussir ses études et développer son projet personnel dans les meilleures conditions
 - Vivre en jeune adulte autonome dans un cadre porteur, en réfléchissant à sa vie future, en priant, en désirant mieux se connaître soi-même et en recevant les conseils offerts par les adultes animateurs et référents

3. Ce à quoi le Foyer s'engage

Le Foyer Saint Louis offre le cadre de colocation suivant, dans chacun des appartements, l'un de 3 filles et l'autre de 3 garçons :

- Une chambre individuelle¹ meublée entre 10 et 11 m² (*sauf une des 6 chambres de 9 m²*)
- Dans un appartement² de plus de 88 m² comprenant 3 chambres avec 1 cuisine, 1 salon/salle à manger, 2 douches, 2 lavabos et 2 WC partagés
- Tous les équipements de cuisine, four et table de cuisson, frigidaire, lave vaisselle, lave linge, sèche linge, fer à repasser
- Tous les services (eau, électricité, chauffage, wifi, climatisation) sont inclus, sous réserve d'une utilisation raisonnable
- Des accès au foyer sous vidéo surveillance pour la sécurité
- Ménage hebdomadaire par une personne de confiance de la paroisse, y compris dans les chambres, moyennant rangement préalable par les jeunes
- Une grande salle "foyer paroissial" au rez-de-chaussée équipée avec bar, sono et vidéo, ping-pong, baby-foot,... à disposition pour des soirées avec des amis, sous réserve de disponibilité

¹ Chambres filles no 1 = 10,8 m², no 2 = 10 m² et no 3 = 8,7 m². Chambres garçons no 1 = 11,2 m², no 2 = 9,7 m² et no 3 = 10 m²

² Appartements filles 93 m² m² et appartements garçons 88 m²

- Disponibilité toute l'année d'un studio de passage indépendant avec 2 lits avec WC-douche dans le même immeuble et kitchenette, pour une utilisation ponctuelle, non récurrente, de 3 à 4 nuits, par les proches des colocataires, en demandant à la paroisse à l'avance, avec participation aux frais (65€ pour 2 personnes et 50 € si 1 personne).
- Possibilité d'occuper les chambres de la colocation pendant l'été, pour des stages par exemple, au tarif plein, par les mêmes étudiants ou par d'autres.

et offre aussi une vie de communauté ecclésiale :

- Accès libre à l'église avec la Présence Réelle du Christ
- Disponibilité des prêtres
- Un repas fraternel communautaire de tout le foyer une fois par semaine
- Une famille référente à disposition
- Des offres de job étudiant
- ... et une année super formatrice !

Le coût de la colocation au foyer Saint Louis est établi comme suit selon la superficie de la chambre :

- Coût du logement entre 315€ à 355€ selon la taille de la chambre, avec charges comprises (eau, électricité, chauffage, wifi, ménage hebdomadaire)
- Normalement entre 510€ à 560€ (référentiel constaté d'un loyer avec charges en colocation au centre de Madrid). Soit une réduction de 250€ par mois correspondant au service rendu, soit environ 45% de réduction.
- Tout mois est dû en entier, en particulier septembre et juin, et décembre et janvier pour les résidents d'un semestre

Restent à la charge du jeune ou de sa famille : les frais de nourriture, les linges de maison (draps, housses de couettes et serviettes), la sécurité sociale et mutuelle, les transports, et l'irremplaçable affection des parents.

4. Ce à quoi le jeune s'engage

Chaque jeune pourra s'inspirer de ces deux maximes de l'Abbé Esquerré :

« Vouloir devenir meilleur avec le Christ. »

« Rien ne se fait en nous sans Dieu, rien ne se fait en nous sans nous ! »

Le jeune s'engage dans le Foyer dans le cadre suivant :

- 4 heures par semaine d'encadrement dans la paroisse (catéchisme, aumônerie du collège et lycée, aumônerie des étudiants, présence dans l'église, ...) réparties au cours de la semaine : ***le parcours Lifeteen avec les collégiens de 4e/3e le dimanche de 17h à 20h dont la messe fait partie***
- 10 heures maximum au cours de maximum 6 week-ends par an pour des activités pastorales variées (habituellement le samedi ou le dimanche)
- Au total, le jeune dispose de tous les week-ends libres correspondant aux vacances scolaires du lycée français, mais tous les autres week-ends requièrent une présence obligatoire en fin du dimanche après-midi
- Être responsable de la continuité de ses engagements dans un juste esprit d'équipe avec les membres du foyer et les responsables de la pastorale
(Le planning est établi en début d'année et ajusté en fonction des évolutions éventuelles de la paroisse et du jeune)
- Être moteur dans l'aumônerie étudiante, dont la messe des jeunes du dimanche soir et les ***rencontres du mercredi soir***

- Participer à la messe quotidienne du soir ou passer prier dans l'église autant que possible
- Participer au dîner communautaire hebdomadaire (jour à définir entre les membres du foyer) : **mardi soir, qui permet aussi un enseignement / orientation pour la session Lifeteen du dimanche**
- Participer à une activité d'intégration (début septembre) et de clôture (fin juin) avec l'équipe du foyer
- Afin de garder l'esprit de fraternité et de disponibilité envers tous sans exclusivité, il est préférable ne pas vivre de relation amoureuse, en particulier au sein du Foyer, pendant l'année de séjour
- Respecter le règlement intérieur de la colocation, voir ci-dessous

et d'un point de vue administratif :

- Produire la copie de 2 pièces d'identité ainsi que les contacts d'une personne de référence à contacter en cas de problèmes de santé ou d'exclusion anticipée
- Produire une attestation d'assurance Responsabilité Civile nominative de l'étudiant (du contrat des parents p.ex) en indiquant ou en ayant vérifié qu'elle couvre le séjour le cas du séjour étudiant de plusieurs mois en Espagne
- Verser une caution de 1 mois de loyer complet sans réduction, lors de la réservation de l'appartement, lors la confirmation de l'inscription
- Payer le loyer mensuel par virement avant le 3 du mois dès début septembre
- Il n'est pas demandé de garant, étant donné l'esprit dans lequel est construit ce projet, et le jeune prend un engagement moral d'honorer les loyers durant tout son séjour
- Sauf en cas de force majeure, de dérogation initiale ou d'une exclusion décidée par les responsables du Foyer pour une raison grave, un départ en cours d'année n'est pas envisageable, quelle que soit la raison invoquée
- En cas de départ anticipé, la caution sera retenue d'office

5. Processus de candidature et sélection

- Diffusion de l'offre par les réseaux sociaux et presse avec le dépliant, habituellement la campagne de recrutement s'étend de fin avril à fin juin
- Remise du dossier de candidature complet, via le questionnaire / formulaire en ligne et expression de la motivation.
- **Entretiens** séparés par visio ou présentiels avec le curé et le couple référent
- **Evaluation** par l'équipe du Foyer Saint Louis et sélection des candidats vers la **fin du mois de mai / début juin**
- Réponse aux candidats après évaluation, choix de la chambre dans l'appartement
- Signature de la charte, paiement de l'acompte de 1 mois de loyer (non remboursable à compter du 1^e juillet en cas de désistement) et souscription de l'assurance
 - *IBAN de la Paroisse Saint Louis ES79 0049 6791 7222 1600 9266 à la banque Santander, BIC = BSCHESMM*

Contacts du Foyer de jeunes Saint Louis de Madrid :

- Curé : *Père Rodrigo ALFARO URIARTE*
- Foyer référent : *Benoit et Marie-Emmanuelle DESTREMAU*
- Email UNIQUEMENT POUR LES CONTACTS POSTERIEURS A LA CANDIDATURE PAR LE FORMULAIRE : *benoit.destremau@gmail.com*

- Web : www.stlouisfrancais.org, page http://sanluisfranceses.archimadrid.com/?page_id=6811

6. Inscription, adhésion et engagement signé

Entre le **Foyer de la Paroisse Saint Louis de Madrid**, représenté par le Père Rodrigo ALFARO URIARTE, résidant Calle Lagasca 89, Madrid 28006.

Et le **cocataire** (Prénom Nom), _____, né le (JJMMAAAA) _____, joignable au téléphone (avec suffixe international) : _____

Durée de séjour au Foyer du _____ au _____ (JJ/MM/AAAA)

Le Foyer met à disposition la chambre numéro _____ de l'appartement des (garçons/filles) _____ au Calle Lagasca 89, Madrid 28006 pour le prix, réduit par la contribution au service pastoral, de _____ euros par mois charges comprises, payable sur l'IBAN indiqué ci-dessus avant le 3 du mois.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte du Foyer de la Paroisse Saint Louis de Madrid et tous les engagements personnels correspondants, en ayant signé chacune des clauses du règlement intérieur ci-dessous.

Signature de l'étudiant :

J'autorise, à titre gratuit, la Paroisse Saint Louis de Madrid à publier les photographies et vidéos prises de ma personne au cours de toute la durée de mon séjour au Foyer. Ces images seront exploitées dans le cadre des activités de la Paroisse au titre de l'actualité et de la promotion de ses activités sur son site Web et sa page Facebook.

Signature de l'étudiant :

Je m'engage à respecter le projet pastoral et l'esprit du Foyer de la Paroisse Saint Louis de Madrid, à être partie prenante pour les activités pastorales et les temps forts tels que décrits dans la Charte.

Signature de l'étudiant :

Je m'engage à respecter les règles définies et reconnais le droit aux responsables du Foyer de la Paroisse Saint Louis de Madrid de rompre mon contrat d'engagement sans préavis ni compensation financière en cas de manquements graves aux règles de savoir vivre, de respect des personnes et des biens et d'infractions aux prescriptions de cette charte.

Signature de l'étudiant :

Ecrire la mention « lu et approuvé » :

A _____, le _____.

7. Règlement intérieur

Dans un état d'esprit communautaire, les quelques règles suivantes permettront à chacun de vivre en harmonie une vie de colocation élargie avec les différents appartements :

| Règles | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • La chambre est un lieu de repos et de travail. La location de la chambre est personnelle. Chaque colocataire respecte la vie privée des autres membres, notamment en n'entrant dans une autre chambre que sur l'invitation de son occupant. • Rangement de la chambre préalable pour permettre le ménage hebdomadaire. La personne de confiance de la paroisse est aussi missionnée pour identifier les dommages éventuels. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas recevoir de visites dans l'appartement, privilégier les rencontres dans la grande salle "foyer paroissial" du rez-de chaussée • Interdiction stricte de couchage de quiconque dans l'appartement. La chambre de passage est prévue pour être utilisée par les amis de passage, avec préavis et autorisation auprès du Père | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aucune nuisance sonore n'est tolérée par l'usage d'appareils (téléphone, radio, enceintes...) ou de comportements bruyants dans les chambres. Utiliser les écouteurs individuels. • Il est possible de partager musique ou vidéo/TV dans l'espace commun, en accord avec les colocataires, sous réserve d'un niveau sonore raisonnable. • Ne pas générer de bruit dans les parties communes et les appartements en cas de retour au-delà de 23h en semaine et de minuit le week-end. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Garantir le respect et amabilité envers les autres voisins de l'immeuble • Une tenue vestimentaire correcte et convenable est demandée dans l'ensemble des espaces du Foyer | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser raisonnablement la connexion commune à internet ; s'interdire de visiter des sites à caractère pornographique, violent, incitant à la haine raciale, prônant l'utilisation de substances illicites. • Tous les espaces individuels et collectifs sont strictement non-fumeurs. Tout usage de stupéfiants est strictement interdit ; leur consommation entraîne l'exclusion du Foyer • Éviter les abus d'alcool • Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Foyer | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les colocataires veillent à l'entretien des équipements mis à leur disposition. Ils respectent le matériel d'autrui et les espaces communs, en particulier pour le nettoyage et le rangement de la vaisselle de cuisine. • Le rangement des espaces communs est assuré par tous et chacun dans un esprit de service et de vie en commun | |

| Règles | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> La climatisation est utilisée avec un grand sens de la responsabilité. Respecter les règles de tri et évacuation des déchets selon les règles en vigueur par la commune de Madrid Pour tout dégât des eaux ou dommage des équipements, avertissez le responsable de la maintenance Ne pas encombrer le dégagement du RdC près de l'ascenseur, ni les paliers, ni près de la porte donnant vers la cave, avec des vélos, objets, ... | |
| <ul style="list-style-type: none"> Des clés sont remises à chaque colocataire en début d'année. En cas de perte, les frais de réfection des clés de 35 € seront à sa charge. Chaque colocataire veille à la sécurité des autres et veillera à ce que les alarmes incendies soient tenues en état de fonctionnement, les extincteurs restent accessibles, les issues de secours soient libres de passage. | |
| <ul style="list-style-type: none"> Le Foyer décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels. En cas de dégâts matériels causés par un locataire, après évaluation par la paroisse, la caution pourra être utilisée pour couvrir les frais. Si les dégâts sont supérieurs, il sera demandé au locataire de dédommager la paroisse. | |

Décharge parentale dans le cas où le jeune est mineur au 1er septembre :

Je soussigné (Prénom et Nom) _____ père / mère / tuteur légal
du jeune (Prénom et Nom) _____ :

- Autorise le jeune à habiter au Foyer de jeunes Saint Louis de Madrid pendant tout la durée de son contrat de colocation
- Déclare décharger de toute responsabilité le Foyer de jeunes Saint Louis de Madrid concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par le jeune, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toutes dégradations des lieux pouvant lui être imputées.
- Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant le jeune contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés au jeune ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré
- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre le Foyer de jeunes Saint Louis de Madrid
- Autorise expressément le Foyer de jeunes ou la paroisse Saint Louis de Madrid, à titre gratuit, à utiliser et reproduire des images et vidéos prises du jeune au cours de toute la durée de son séjour au Foyer. Ces images seront exploitées dans le cadre des activités de la Paroisse au titre de l'actualité et de la promotion de ses activités sur son site Web et sa page Facebook.

A _____, le _____,

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »